

LE REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 Ce concours gratuit s'organise dans le cadre de la **troisième** édition de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Le thème général choisi pour les deux concours est « **les abolitions** ».

Les concours ont pour but de savoir comment, à partir de leur créativité, les individus s'imaginent et peuvent représenter cette terrible période de l'Histoire.

Art. 2 Sont admis à concourir :

- une première catégorie de personnes âgées de 11 à 15 ans.
- une seconde catégorie de personnes âgées de 16 ans et plus.

Tous les parents devront remplir la fiche d'inscription afin de donner leur autorisation parentale pour la participation aux concours des personnes mineures.

Art.3 La date limite de remise des œuvres est fixée au **30 avril 2008**.

Art.4 Les dessins seront exposés à l'occasion de l'exposition générale qui aura lieu le samedi 10 mai 2008 à la maison de quartier des trois mâts, place des justices (quartier les justices, 49000 Angers).

Les poèmes pourront être lus au public par leurs auteurs, le **samedi 10 mai 2008** à partir de 18h, à la maison de quartier des trois mâts, place des justices (quartier les justices, 49000 Angers) – Pour les personnes mineures : une autorisation parentale est indispensable.

Art.5 Les jurys seront composés de :

- Pour le concours de dessins :
 - au moins 1 professeur de dessin / plasticien
 - d'autres membres divers.
- Pour le concours de poèmes :
 - au moins 1 écrivain ou 1 professeur de lettres
 - d'autres membres divers.

Art.6 Les nominations auront lieu le samedi 10 mai 2008 à la maison de quartier des trois mâts, place des justices (quartier les justices, 49000 Angers), à partir de 18h.

A cette occasion, de nombreuses récompenses seront offertes.

Contact : <http://antillesguyaneanjou.over-blog.com>
antillesguyaneanjou@yahoo.fr

Karine au : 06.21.66.22.18